



Diffamation + rapatriement forcé (diplomate africain)

Par Visiteur

Diplomate en Afrique, j'ai été rapatriée sanitaire contre mon gré (au motif de parasites qui allaient me tuer si je ne rentrais pas en France selon médecin de l'Ambassade). Il y a qqs jours, à l'occasion de ma visite de reprise au ministère, j'ai appris que l'Ambassade avait motivé mon rapatriement par une "tentative de suicide" + "rumeurs d'alcoolisation et de prises de benzodiazépines intempestives" (= lettre du médecin pour expert psychiatre ds enveloppe non cachetée). Evidemment, tout cela est archi-faux. L'ambiance en poste est certes délétère mais les appréciations de mon travail ont toujours été élogieuses et je suis prête à me livrer à ttes les analyses possibles, ce qui est dérisoire (nota: pour une "suicidaire", je me pacse en août...). De telles allégations, si elles st entérinées, auront pour moi des conséquences gravissimes. Que me conseillez-vous?

Par Visiteur

Chère madame,

Evidemment, tout cela est archi-faux. L'ambiance en poste est certes délétère mais les appréciations de mon travail ont toujours été élogieuses et je suis prête à me livrer à ttes les analyses possibles, ce qui est dérisoire (nota: pour une "suicidaire", je me pacse en août...). De telles allégations, si elles st entérinées, auront pour moi des conséquences gravissimes. Que me conseillez-vous?

Qu'entendez vous par conséquences gravissimes? Avez vous fait l'objet d'une sanction financière ou d'une rétrogradation? Une mesure disciplinaire a t-elle été prise à votre rencontre?

Très cordialement.

Par Visiteur

Quant aux "conséquences gravissimes" évoquées: non, je n'ai pas subi de conséquences disciplinaires (!..) ou de rétrogradation, mais:

1) d'ores et déjà, mon retour retardé me coûte 1300 euros par semaine alors que mes charges en Afrique continuent à courir (salaire français: 1300 euros, salaire africain: 6400 euros);

2) si je ne conteste pas cette "tentative de suicide" imaginaire, les "troubles du comportement", les "rumeurs d'alcoolisation et de prises de benzodiazépines intempestives" toutes aussi imaginaires (1er terme = mention orale du médecin de mon employeur; autres = mentionnés ds certificat de ce médecin pour un psychiatre), alors:

- ma vie professionnelle est morte (et il me reste vingt ans) et je suis prête à parier que je ne retrouverai pas mon poste en Afrique;

- je redoute que la mutuelle ne se retourne contre moi pour payer l'intégralité des frais de rapatriement (initialement, j'ai été rapatriée pour un pb de parasites, je n'ai comme document en ce sens que celui d'Inter Mutuelle Assistance).

Le but de ma démarche: démonter ces FAUSSES allégations pour empêcher qu'elles ne ruinent ma vie, à court et long termes, Merci.

Par Visiteur

Chère madame,

Je vous posais ces questions car en Droit de la fonction publique, il est souvent difficile de contester ce que l'on appelle les mesures d'ordre intérieur, insusceptibles d'un quelconque recours (mutation dans l'intérêt du service) et les mesure faisant griefs (ayant par exemple, d'importantes conséquences quant aux prérogatives qu'un fonctionnaire tient de son statut ni à sa situation pécuniaire: C.E. 14 mai 2008, Mme C..., n°290046 pour une sanction plus ou moins déguisée.

Dans votre cas, et vu les conséquences financières, je vous invite à prendre contact avec un avocat spécialisé et à intenter un recours pour excès de pouvoir.

Avant cela, il est possible d'adresser un recours un peu informel à votre hiérarchie.

Attention, dans un cas comme dans l'autre, le délai de recours est très mince: Deux mois à compter de la décision faisant grief.

Très cordialement.

Je reste à votre entière disposition.